Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260810-0110_08_2026-DE

DELIBÉRATION - SEANCE DU 10 AOÛT 2026

0110_08_2026 Convention entretien rond-point Keremarch

Le dix août deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier GUERVILLY à la mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 31 juillet 2026	
Présents :	Olivier GUERVILLY Odile HERVE Ghislaine COTREL Arnaud LE BRAS Laure ROPERS Romain LE CABEC (19h00) Gilles LE CALVEZ	Alexandre LE DANTEC Sophie MENGUY Eric MORDELET René QUEMENEUR Raphaël LOUBATON Myriam BIDAULT (18h50)
Absents excusés :	Hélène CORBEL Sylvie LE NORMAND	
Absents :		
Pouvoirs :	Arnaud LE BRAS pour Hélène CORBEL	
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la proposition de convention établie entre la Commune de Saint-Clet et le Département des côtes-d'Armor relative à l'entretien du giratoire de Keremarch (D787_G20) ;

Considérant que le giratoire de Keremarch est situé en partie sur la commune de Saint-Clet ;

Considérant qu'il convient de préciser les responsabilités respectives de la Commune et du Département en matière d'entretien, de maintenance et de gestion de cet aménagement ;

Considérant que la convention proposée définit notamment les conditions d'intervention de chacune des parties dans l'entretien du rond-point et de ses équipements ;

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

DÉCIDENT D'approuver les termes de la convention relative à l'entretien du giratoire de Keremarch à conclure entre la Commune et le Département

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Olivier GUERVILLY

MAIRIE DE SAINT-CLET 22260

Le secrétaire de séance

Arnaud LE BRAS